

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 07

Nombre de membres présents : 01

Nombre de suffrages exprimés : 06

VOTES :

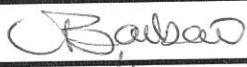
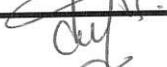
Pour : 05

Contre : 0

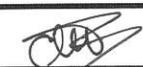
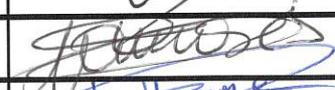
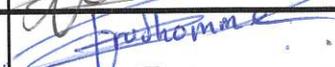
Abstentions : 03

Date de convocation : 17 / 01 / 2025

Présenté par le Maire  
A. le POMPONNE, le 31 / 01 / 2025Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
A. le POMPONNE, le 31 / 01 / 2025  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

001. BRUNET Arnaud , Maire	
002. BARBERO Catherine , 1ère Adjointe au Maire	
003. SCHAEFFER Claude , Adjoint au Maire	
004. AUDIBERT Laurence , Adjointe au Maire	
005. BUSSY Fabrice , Adjoint au Maire	
006. BILLY Fanny , Adjointe au Maire	
007. TRAN Ngoc Loi , Adjoint au Maire	
008. JODIN Isabelle , Adjointe au Maire	
009. DESCOUX Marie-Agnès , Conseillère Municipale déléguée	
010. LE MAITOUR Charlotte , Conseillère Municipale Déléguée	
011. MARTINS Sandrine , Conseillère Municipale Déléguée	
012. SIOZAC Jean-Marc , Conseiller Municipal	
013. MICHEL Patrick , Conseiller Municipal	
014. DUPRE Isabelle , Conseillère Municipale	
015. BEDU Jean , Conseiller Municipal	
016. LASSERRE Christophe , Conseiller Municipal	
017. PUISSANT Mildred , Conseillère Municipale	
018. POIGANT Serge , Conseiller Municipal	
019. FOULON Brigitte , Conseillère Municipale	
020. GUISE Hervé , Conseiller Municipal	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

021. SCHMITT Arnaud , Conseiller Municipal	
022. BEELS Nathalie , Conseillère Municipale	
023. LONGEQUEUE Jean-Marc , Conseiller Municipal	
024. BOUARFE Magali , Conseillère Municipale	
025. FRANCOISE Dominique , Conseillère Municipale	
026. PRUDHOMME Christophe , Conseiller Municipal	
027. BAPTISTA Mapril , Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.